

DEPARTEMENT DU LOT

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté n° 17Portant permission de prolonger le stationnement (échafaudage)*Le Maire de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot)*

Arrêté portant permis de stationnement (travaux)

Le maire de la commune de Limogne en Quercy

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande de Monsieur MARTY Samuel en date du 24/03/2025, qui demande l'occupation des places de stationnements (du lundi au vendredi) temporairement du domaine public 45 rue de

Vidaillac 46260 Limogne En Quercy. Pour effectuer des travaux de rénovation, dans le but de pouvoir garer ces véhicules, jusqu'à fin Août ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Du 07/04/2025 et jusqu'à fin Août, Monsieur MARTY Samuel est autorisé à occuper les places de stationnements (du lundi au vendredi) temporairement du domaine public, 45 rue de Vidaillac 46260 Limogne En Quercy. Pour effectuer des travaux de rénovation, dans le but de pouvoir garer ces véhicules, jusqu'à fin Août.

Article 2 : Ces travaux de rénovation nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : réservation de 2 emplacements de stationnement devant l'entrée du 45 rue de Vidaillac 46260 Limogne-en-Quercy.
- sécurité : mesures de sécurité pour les piétons.

Article 3 : L'occupation temporaire du domaine public communal ne devront faire l'objet d'aucune dégradation.

Article 4 : La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

Article 5 : M. MARTY Samuel occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 6 : Le Maire et Le Chef de Brigade de Gendarmerie seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LIMOGNE EN QUERCY, le 04 avril 2025

Affiché le 04/04/2025

Publication au registre le 04/04/2025

